

Logiques de l'observance des interdits alimentaires en matière de surveillance prénatale chez les gestantes de Kongodékro (Côte d'Ivoire)

Anoua Adou Serge Judicaël

Anthropologue, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Abstract

The observance of food prohibitions is of paramount importance in Baoulé communities as a risk factor. Today, it is still observable and is not spared by the noria of time. This situation deserves to be clarified in order to understand the meaning of such logic in prenatal surveillance. The study identified by choice rationale 25 surveyed in Baoulé rural Kongodekro. Supported by individual interviews and supported by the structuro-functionalist analysis, it has highlighted the meaning of the genetic thinking of pregnant women in terms of food restriction. The results indicate that adherence to food prohibitions is determined by an ideological and social dependence based on the fear of evil sanctions or morbidities following a transgression and then on the obvious perpetuation of this customary food behavior.

Keywords: pregnancy, food prohibitions, adherence, genetic thinking, prenatal monitoring

1. Introduction

L'alimentation des gestantes constitue une composante d'importance dans le processus de la surveillance prénatale. En effet, une alimentation saine, variée et équilibrée permet de couvrir les besoins en énergie, en protéines, en vitamines, en minéraux et en oligoéléments durant la grossesse. Cet apport protéique et énergétique vise à améliorer le gain de poids pendant la gestation, le poids de naissance, ainsi qu'à réduire le risque de prématurité et d'anémie (Girard et al. 2012) [6]. Au cours de cette période prénatale, ces aspects nutritionnels sont indispensables à la croissance du fœtus, à la santé du futur enfant de même que celle de la mère (Blumfield, 2016) [4]. Comme possibilités pour parvenir à ce bénéfice, des mesures sanitaires sont proposées aux femmes enceintes. Entre autres une éducation et un conseil nutritionnels, soit sur les types d'aliments à consommer soit sur l'utilisation des micronutriments (suppléments contenant à la fois du fer et de l'acide folique), dispensés lors des visites prénatales dans les structures sanitaires (Rush, 2000) [10]. À cela s'ajoute un régime alimentaire sain pendant la grossesse basé sur la consommation d'une grande variété d'aliments, dont des légumes verts et des oranges, de la viande, du poisson, des légumineuses, des noix, des produits céréaliers complets et des fruits (WHO, 2016) [11]. Cependant, cette seconde exigence soulève une contradiction au regard des prescriptions alimentaires traditionnelles.

Dans ce cadre coutumier, les tabous alimentaires occupent le contrôle de l'état de santé de la femme enceinte en matière d'alimentation. Ces interdits alimentaires imposés à la gestante concernent des espèces animales, halieutiques et végétales (Abé, 2013) [2]. Ces restrictions alimentaires trouvent leur but fondamental dans le fait que la femme enceinte ne doit nullement consommer ces aliments pour qu'elle demeure dans un état de bien-être mental et social à moindre risque. Mais dans beaucoup de sociétés africaines, la profusion des interdits alimentaires empêchent les femmes enceintes de se nourrir de manière adéquate. Alors qu'une

alimentation insuffisante est susceptible de les exposer souvent à des carences en micronutriments tels que calcium, fer, vitamine A et iode. Ce manque de protéines essentielles pendant la grossesse peut entraîner des complications et des problèmes de santé chez la mère et chez l'enfant (Black al. 2013) [3].

En réalité, ces interdits alimentaires bien qu'ils participent à la surveillance de la grossesse contribuent d'une certaine façon à la morbidité maternelle. Malgré ces risques potentiels de danger, ces exclusions alimentaires n'ont plus que jamais été source de vie et d'histoire. Leur observance demeure pérenne dans nos sociétés où le traditionnel et le moderne se conjuguent.

Cette assertion se révèle une réalité après une enquête exploratoire en juillet 2017 auprès des gestantes du centre de santé rural de Kongodékro dans la commune de Bouaké en Côte d'Ivoire. Ce comportement alimentaire au cours de la grossesse nous installe dans une situation de résistance sociologique. En conséquence, comment comprendre une telle attitude de fait ? La réponse à cette question se trouverait-elle liée au mode de pensée génésique variable d'un groupe ethnoculturel à l'autre et fondé sur une base idéologique ? Sur cette base, il s'agit dans le contexte du milieu rural de Kongodékro de déterminer les systèmes de perceptions à l'observance des interdits alimentaires en s'appuyant sur leurs natures et sur leurs caractéristiques, avant d'entrevoir ces implications sur le plan sociologique. La présente étude vise à comprendre le sens de la logique qui détermine l'observance des interdits alimentaires dans la surveillance prénatale en milieu rural en vue d'influencer au mieux le changement. Pour bien marquer cette démarche, il convient de souligner ces outils méthodologiques particuliers.

2. Méthodologie

L'espace géographique retenu pour cette étude est le village de Kongodékro en milieu rural Baoulé dans la commune de Bouaké au centre-nord de la Côte d'Ivoire. Il répond aux

critères géographique, infrastructurel et culturel. Les variables milieu d’habitat, éducationnelle et comportement génésique que sous-tend ce choix visaient à comprendre la résistance de l’observance des interdits alimentaires en milieu rural eu-égard à l’existence des services de nutrition à la maternité.

L’identification des enquêtés pour la démarche a porté sur des femmes enceintes Baoulé observant jusqu’à présent les interdictions alimentaires de leur environnement socioculturel au cours du suivi prénatal. La finalité du recours à cette catégorie sociale devait permettre de découvrir la pensée génésique des gestantes Baoulé en matière d’observance des interdits alimentaires. L’enquête à caractère qualitatif auprès de ce groupe social a été de type individuel. Le nombre de femmes enceintes interrogées est de vingt-quatre (24). De façon concrète, cet échantillon a été prélevé à partir d’un recensement par choix raisonné des gestantes Baoulé à enquêter dans l’aire sanitaire de Kongodékro. Il leur a été adressé un entretien semi-directif dont les thèmes ont porté sur la nature et les caractéristiques des interdits alimentaires, la conception psychosociale de l’observance des interdictions alimentaires et les difficultés y afférentes. La conduite de l’entretien s’est appuyée sur un guide d’entretien en vue d’obtenir diverses informations sur une courte durée. Cet outil nous a permis de mettre en évidence les logiques explicatives des gestantes vis-à-vis de l’observance des interdits alimentaires. À cela s’ajoute un entretien individuel approfondi avec une nutritionniste pour un éclairage sur les aliments interdits à la gestante dans ce contexte local.

L’activité de collecte a été organisé dans un lieu fixe notamment le centre de santé rural de Kongodékro. Elle s’est

tenue chaque jour de réception des femmes enceintes entre huit (08) heures et douze (12) heures. Ce travail a été assuré par deux enquêteuses qui sont des étudiantes de niveau Licence en Sociologie. À l’aide d’un dictaphone, ces dernières ont pu enregistrer et retranscrire ces entretiens.

Les informations recueillies ont fait l’objet d’une analyse de contenu avant de faire appel à la méthode structuro-fonctionnaliste dans un cadre d’intelligibilité. Cette méthode explicative est la synthèse combinée du fonctionnalisme et de l’analyse structurale. En tant que telle, elle recherche d’une part la fonction d’un usage social particulier et elle rend compte d’autre part de la logique inconsciente que sous-tend l’élément d’un système tendant à perpétuer l’équilibre (Grawitz, 1979) [7]. Dans cette perspective de la sociologie statique, cette méthode a permis de mettre en évidence le sens de la pensée génésique des gestantes dans l’observance des interdits alimentaires. Cette quête de sens nous a amené à faire ressortir leur perception, leur système d’interprétation associée à ce comportement alimentaire. L’intérêt de ces aspects psychosociaux a permis de comprendre les logiques de pensée qui déterminent l’observance des interdits alimentaires chez les gestantes Baoulé du milieu rural de Kongodékro.

3. Résultats

3.1 Natures et caractéristiques des interdits alimentaires

Les aliments interdits de consommation à la gestante dans la culture Baoulé de Kongodékro durant toute la période de la grossesse concernent les fruits comestibles, les légumes ou légumineuses et les espèces animales et halieutiques.

Tableau 1: Les fruits comestibles dits « à risque »

Fruits comestibles	Caractéristiques	Conséquences
Orange	Fruit de l’oranger « Citrus aurantium » (Rutacées) Juteuse et sucrée	Saignements
Ananas	Fruit de l’ananas sativa « Ananas » (Broméliacées) Juteux et sucré	Saignements
Banane douce	Fruit du bananier « Musa sapientum » (Musacées) Sucrée	Saignements
Mangue	Fruit du manguier « Mangifera » (Anacardiacees) Sucrée	Saignements
Papaye	Fruit du papayer « Carica papaya » (Passifloracées) Sucrée	Enflure des pieds
Coco	Fruit du cocotier « Cocos mucifera » (Palmier) Gras	Enflure des seins
Citron	Fruit du citronnier « Citrus limonum » (Rutacées) Aigre	Perte de la grossesse
Avocat	Fruit de l’avocatier « Persea gratissima » (Lauracée) Gras	Perte de la grossesse

Source: Données d’enquête 2017

On constate que les femmes enceintes interrogées distinguent trois types de fruits comestibles. En premier lieu, les fruits qui provoqueraient des saignements au cours de la grossesse et pendant l’accouchement entre autres l’orange de l’oranger « Citrus aurantium » (Rutacées), l’ananas de l’ananas sativa « Ananas » (Broméliacées), la banane douce du bananier « Musa sapientum » (Musacées), la mangue du manguier « Mangifera » (Anacardiacees). En second lieu, les fruits qui

Entraineraient l’enflure notamment des pieds et des seins à savoir respectivement la papaye du papayer « Carica papaya » (Passifloracées) et le coco du cocotier « Cocos mucifera » (Palmier). En troisième lieu, les fruits qui occasionneraient la perte de la grossesse comme le citron du citronnier « Citrus limonum » (Rutacées) et l’avocat de l’avocatier « Persea gratissima » (Lauracée).

Tableau 2: Les légumes et légumineuses dites « à risque »

Légumes et légumineuses	Caractéristiques	Conséquences
Piment	« Capsicum » (Solanacées) Saveur piquante	Essoufflement Fatigue
Gombo	« Hibiscus esculentus » (malvacées) Saveur gluante	Démangeaisons
Haricot	« Phaseolus » (Papilionacées) Saveur gourmande	Ballonnement

Source: Données d’enquête 2017

On observe que les gestantes interrogées déclarent se priver de consommer les légumes ou légumineuses ci-après le piment « Capsicum » (Solanacées) parce que cela favoriserait chez

elles l’essoufflement puis la fatigue ; le gombo « Hibiscus esculentus » (malvacées) car croient-elles que cela donne des démangeaisons et que l’enfant salivera avec abondance après

l'accouchement ; le haricot « *Phaseolus* » (*Papilionacées*) car pensent-elles que cela provoquerait le ballonnement, puis qu'il

procurait assez d'eau dans le corps, ce qui rendrait le sang lourd au moment de l'accouchement.

Tableau 3: Les espèces animales dites « à risque »

Espèces animales	Caractéristiques	Conséquences
Rat	« Muridé » (<i>Rattus norvegicus</i>) Prolifique	Maladies chez l'enfant
Porc	« Mammifère » (<i>Sus scrofa domesticus</i>) Prolifique Fouisseur	Maladies chez l'enfant
Porc-épic	« Mammifère » (<i>Hystrix leucura</i>) Faible prolicité Cri désagréable	Émission de cri désagréable chez l'enfant
Tortue	« Tétrapode » (<i>Testudinidae</i>) Ovipare Lenteur	Croissance lente chez l'enfant
Escargot	« Mollusque » (<i>Stylommatophora</i>) Ovipare Lenteur	Croissance lente chez l'enfant
Silure	« Siluridès » (<i>Silurus glanis</i>) Prolifique Corps couvert de mucus	Perte de grossesse

Source: Données d'enquête 2017

On remarque que les femmes enceintes interrogées affirment ne pas consommer la viande de certaines espèces animales et halieutiques au cours de la grossesse à savoir : les viandes de rat « Muridé » (*Rattus norvegicus*) et de porc « Mammifère » (*Sus scrofa domesticus*) parce qu'elles seraient propagatrices de maladies chez l'enfant ; la viande de porc-épic « Mammifère » (*Hystrix leucura*) à cause de son cri désagréable que l'enfant pourrait à son tour émettre ; la tortue « Tétrapode » (*Testudinidae*) et l'escargot « Mollusque » (*Stylommatophora*) car ils sont d'une lenteur qui ne favoriserait pas la croissance rapide chez l'enfant et qui risquerait de le déterminer à l'âge adulte ; le poisson silure « Siluridès » (*Silurus glanis*) de peur qu'il fasse tomber la grossesse. À côté de cela, l'œuf de la poule leur est interdit en considération des risques de poids élevé chez l'enfant et la conséquence de se faire opérer à l'accouchement ainsi que la manifestation de la peur, trait caractéristique de la poule qui pourrait déterminer l'enfant.

3.2 L'observance des interdits alimentaires : une dépendance idéologique et sociale

L'observance des interdits alimentaires en période prénatale chez les gestantes Baoulé de Kongodékro prend appui sur des valeurs idéologiques et sociales notamment la crainte des sanctions maléfiques et des morbidités puis la perpétuation du comportement alimentaire coutumier.

Dans cette communauté rurale, l'opinion commune dote la femme enceinte d'un statut social qui l'identifie à un être vulnérable eu-égard à son état physiologique de grossesse exposé au risque d'agression des forces nocives. Certains aliments en constituent une composante d'où la nécessité de préserver les gestantes à travers l'observance des interdits alimentaires. La sanction qui découle de leur transgression n'est plus qu'une certitude dans ce milieu rural comme le soulignent ces propos des femmes enceintes interrogées :

« Les règles de la communauté doivent être respectées sinon les génies vont se fâcher et te frapper, ta grossesse va te fatiguer ou bien l'accouchement sera difficile. C'est pourquoi ce qu'on a dit de ne pas manger, il faut le respecter sinon le sort va agir sur toi et va te fatiguer à l'accouchement. » (Femme enceinte Baoulé de Kongodékro)

Ce risque de santé relatif aux aliments sous-tend l'interdiction alimentaire. Eu-égard à cette constatation, les gestantes interrogées dans le contexte Baoulé de Kongodékro laissent entendre que :

« Tout ce qu'on t'interdit de ne pas manger, c'est pour le bien-être de l'enfant ; c'est pour éviter le danger de perdre

l'enfant avant la grossesse ou pendant l'accouchement ; c'est simplement des interdits si tu as envie de protéger ton bébé et toi-même. ». (Femme enceinte Baoulé de Kongodékro)

D'après ces gestantes, l'évitement des risques de santé durant la grossesse semble incontestable dans l'observance des interdits alimentaires. De ce point de vue, le sentiment d'appréhension sous-jacent à l'observance des interdits alimentaires en vue d'éviter certains risques de santé aux gestantes trouve son sens.

De cette signification sociale, la perpétuation de ce comportement alimentaire constitue à son tour, un fondement de l'observance des aliments prohibés. Les mères âgées de la communauté Baoulé de Kongodékro en sont les instigatrices. Cette catégorie sociale favorise un contexte de partage du savoir local dans le domaine prénatal. Cette stratégie consiste en un échange réciproque entre les gestantes et les femmes âgées Baoulé sur les spécificités et les potentialités des interdictions alimentaires de la communauté en matière de surveillance prénatale. Cette démarche des femmes âgées encourage l'implication des gestantes dans le suivi du comportement alimentaire coutumier puis suscite en elles l'appropriation de cette ressource locale comme en témoignent ces dires des femmes enceintes interrogées :

« Tout ce qu'on dit sur ces interdits alimentaires a été déjà vécu, c'est pourquoi les vieilles personnes nous demande de les respecter pour ne pas connaître les dangers sur notre santé et sur le bébé qui est dans le ventre. C'est bon car nos mamans sont passées par là, quand les personnes âgées parlent, c'est la bouche qui a parlé qui agit. C'est pour notre bien parce que ces devanciers savent ce qui est bien pour la grossesse. ». (Femme enceinte Baoulé de Kongodékro)

Ce caractère visible de cette approbation des expériences vécues au cours de la grossesse se traduit par le fait que les gestantes interrogées dans ce milieu Baoulé acceptent de poursuivre cette culture obstétricale :

« Ce qu'on dit de ne pas manger dans la grossesse est vrai ; c'est pourquoi nous devons poursuivre et montrer à nos filles. Nos mères nous l'ont montré donc nous devons faire aussi avec nos filles. Si elles ont trouvé que ce qu'il ne faut pas manger quand tu es enceinte n'est pas bon pour la santé de la mère et du bébé alors c'est bon de continuer à ne pas manger ces aliments dans la grossesse. ». (Femme enceinte Baoulé de Kongodékro)

De cette circonstance, l'observance des interdits alimentaires préserve la vie des gestantes du danger. Ce qui est une raison suffisante de sa continuation dans la communauté Baoulé de Kongodékro.

4. Discussion

4.1 Logiques de pensée liées à l'observance des interdits alimentaires

Ces interdictions alimentaires observées dans le discours des femmes enceintes dans la culture Baoulé de Kongodékro n'ont nullement un caractère exhaustif. Cependant, les raisons invoquées sont variables. Certains aliments prohibés relèvent de la métonymie. En effet, les références faites à certains animaux comme le porc-épic, la tortue et l'escargot et la poule sont dues à la ressemblance d'état physique pouvant se contaminer. Cette caractéristique métonymique a été renchéri par Abé, (op. cit.) selon une base biologique. Pour lui, certaines espèces animales proscrites laissent remarquer une quête d'équilibre latente en matière de reproduction. En réalité, le rat, le porc, le silure sont des espèces animales prolifiques dont le rythme de reproduction demeure accéléré, contrairement au porc-épic qui a une faible prolificité limitée à un petit par portée d'où un rythme de reproduction lent, à l'opposé de la tortue et de l'escargot qui sont ovipares présentant donc un mode de reproduction contraire à l'espèce humaine. Dans le contexte de Kongodékro, cette hypothèse nous paraît pertinente d'autant plus que le mode de pensée génésique tend à un rythme de reproduction acceptable c'est-à-dire ni trop accéléré ni trop lent ni contre nature. Au-delà de ce fondement biologique, l'on découvre également un aspect d'ordre préventif. Les interdictions alimentaires s'inscrivent le plus souvent dans la préservation de la santé de la mère tout comme celle de l'enfant en leur évitant toutes sortes de maladies ou la mort au cours de la grossesse de même que pendant l'accouchement. Dans le même sens, Yoro et al (2015) ^[12] constatent que les prescriptions alimentaires et comportementales adressées aux femmes enceintes en milieu rural Agni N'Dénian répondent à des besoins de prévention des maladies notamment le déséquilibre alimentaire et la prise de poids du fœtus. D'après le mode de pensée des gestantes Baoulé de Kongodékro, ces exclusions alimentaires devraient permettre d'éviter les saignements, les enflures des pieds et des seins, l'essoufflement, la fatigue, la démangeaison, le ballonnement et plus la perte de la grossesse, etc.

Ces diverses raisons justifient plus ou moins les interdits alimentaires des femmes enceintes à Kongodékro. Il convient à présent d'examiner les logiques de cette observance chez ces gestantes.

Dans la présente perception de la crainte des sanctions maléfiques et des morbidités, l'attribution des signes de douleurs à une conception naturelle ou surnaturelle est indéniable chez les gestantes Baoulé de Kongodékro. Cette crainte par laquelle naît le respect des interdictions alimentaires est basée sur une conviction fondée sur la règle. En effet, Bonjour (2013) ^[5] explique que les tabous éveillent chez les gestantes un sentiment à la fois d'envie et de respect afin d'éviter que ces forces maléfiques aient une mauvaise influence sur ces dernières car il pourrait influencer la grossesse et provoquer sa destruction. Pour elle, l'hostilité et la culpabilité sont les moteurs de ces restrictions étant donné la peur émanant des croyances et le respect qui en découle. Cette crainte traduit également un besoin de protection face aux risques de morbidité au cours de la grossesse. En effet, la fragilité de la gestante dans cette période prénatale est marquée par les aspects sanitaires qui entourent certains aliments considérés comme une charge pathologique susceptible de compromettre la santé de la mère et de son futur

enfant. Pagezy (2006) ^[8] fait remarquer que la maladie est le signe d'une infraction à un interdit alimentaire. Les conséquences pour les femmes enceintes sont le risque d'accouchement difficile, d'avortement voire la mort. Pour sa part, Roux (2008) ^[8] souligne que c'est en effet, à partir de l'expérience de malformations ou de naissances singulières comme la gémellité et la présentation par les pieds, que sont établis les interdits. C'est en vue d'éviter ces conséquences que l'on cherche à prévenir les problèmes liés à la gestation, à la grossesse et à l'accouchement. C'est donc précisément, l'importance pathologique réelle qui explique la grande importance de cette catégorie hygiénique des croyances.

Dans la présente conception, la perpétuation de l'observance des interdits alimentaires est commandée par une attitude qui est l'adhésion des gestantes aux expériences vécues par les mères âgées de la communauté Baoulé de Kongodékro. Cette disposition morale induit une sensibilité aux informations transmises par les femmes âgées concernant les aliments interdits qui seraient acceptables par les gestantes. Dans le même sens, Pagezy (op. cit.) évoquant la persistance du respect des interdits alimentaires a souligné que ce comportement devenait la norme en matière d'alimentation chez les Ntomba. Cette expérience explique plus ou moins le cas des gestantes de Kongodékro. Dans ce contexte, cette vision amène à comprendre le sens que revêt l'observance des interdits alimentaires dans cette culture Baoulé en admettant que leur prise en compte dans une perspective alimentaire optimale des gestantes pourrait se révéler fécond. C'est à partir de cette observation que s'impose une alternative de dispositions pratiques.

4.2 Les implications sociologiques pour une surveillance alimentaire optimale

Dans la présente perspective, nous partirons du déficit d'informations sur le plan nutritionnel pour spécifier des dispositions envisageables à partir des sens de l'observance des interdits alimentaires dans le domaine de la santé des gestantes à Kongodékro.

Dans cet environnement socioculturel, l'on observe que certains aliments à grande valeur nutritive sont interdits à la gestante. Cependant, la nutritionniste interrogée précise que *les explications dans certains cas ne sont pas justes. C'est le cas des fruits comestibles dont elle pense qu'ils ne peuvent ni faire saigner ni provoquer des enflures ni occasionner la perte de grossesse s'ils sont consommés modérément. Bien au contraire, ces fruits sont riches en vitamines A et C, en calcium et en magnésium. Ces fruits en grande partie facilitent la digestion et éliminent la constipation. À côté de cela, le poisson est riche et propice au développement de l'enfant. Toutefois pour elle, des exceptions sont à signaler notamment le coco qui conduit à des ballonnements où même le haricot, cette légumineuse qui est difficile à digérer malgré sa richesse en protéines végétales ainsi que la viande de porc et les viandes de brousse lorsqu'elles sont faisandées. Du reste, cela peut être sans grande répercussion s'ils sont consommés d'une manière modérée.* Ces interprétations pourraient être capitalisées si les gestantes informent les agents de santé sur l'observance des prescriptions alimentaires de leur communauté. Cette condition n'est cependant pas de mise dans les mœurs des femmes enceintes interrogées à Kongodékro puisqu'elles admettent que :

« La sagefemme n'est pas informée qu'on ne mange pas

certaines nourritures car elle n'a jamais posé la question et donc nous aussi on ne voit pas pourquoi on va lui parler de ça. ». (Femme enceinte Baoulé de Kongodékro)

Ce déficit d'informations sur cette question essentielle trouve une réponse dans l'intégration du paramètre « tabou alimentaire » dans les registres d'accouchement (Abé, 2008) ^[1]. Pour lui, la nature des produits alimentaires interdits et/ou imposés aux gestantes par les coutumes, doit être connue. La notification doit couvrir l'étendue des différents types de données : féculents, légumes, fruit, espèces animales, halieutiques, etc. Ceci en vue de prévoir les risques latents, et envisager la solution en termes de substitution. Tenant compte de cette disposition, l'agent de santé qui assiste une femme enceinte pourrait modérer les craintes de cette dernière et l'encourager à vivre sa grossesse tout en respectant les règles destinées à préserver leur santé et celle du futur enfant. Cette sensibilisation implique que l'agent de santé mais également les communautés devraient favoriser la connaissance des interdits alimentaires en vue de permettre à la gestante une alimentation saine durant la grossesse. Cet enjeu constitue une raison qui explique la prise en compte de la dimension ethnologique dans la surveillance prénatale des gestantes condition sine qua non du changement de la qualité de vie reproductive des communautés humaines.

5. Conclusion

Les interdits alimentaires imposés à la gestante sont divers et multiformes dans la communauté rurale de Kongodékro. Ils sont associés à des bases métonymique, biologique et préventive qui en justifient les croyances. De toutes ces caractéristiques, l'observance des restrictions alimentaires se trouve déterminée par une dépendance idéologique et sociale chez les gestantes dans cette localité rurale. Les repères de cette perception découlent de la crainte d'une sanction maléfique et de la morbidité à la suite d'une transgression ainsi que de la perpétuation manifeste du comportement alimentaire traditionnel durant la grossesse. Dans cette période prénatale, il s'impose de prendre en compte les dimensions socioculturelles dans le contrôle alimentaire des gestantes pour parvenir à leur alimentation adéquate. Cet enjeu nécessite la participation des agents de santé, des femmes enceintes ainsi que des membres de la communauté pour réduire les problèmes de la pensée génésique de toute communauté humaine dans la perspective d'une surveillance prénatale complète.

6. Références

1. ABÉ N N. La procréation, le symbolisme et la santé de la reproduction en Afrique noire au sud du Sahara : le cas du groupe Baoulé en Côte d'Ivoire. Thèse de Doctorat d'État. Université de Bouaké. 2008.
2. ABÉ N N. Les fondements anthropologiques de la pensée génésique akan en Côte d'Ivoire. in *European Scientific Journal*, February, ISSN: 1857-7881 (Print) e - ISSN 1857-7431. 2013; 9(5):56-70
3. BLACK R E, et al. Maternal and child undernutrition and overweight in low-income and middle-income countries. *Lancet*. 2013; S0140-6736 (13) 60937-X.
4. BLUMFIELD M. Pregnancy: dietary guidance for pregnancy. *Encyclopedia of Food and Health*. 2016, 472-483.
5. BONJOUR C. Compte rendu Sigmund Freud, totem et tabou. Dans *Histoire des religions*, Compte rendu. 2013, consulté le 23 juillet 2017 sur <http://artehistoire.overblog.com/tag/compte-rendu>.
6. GIRARD AW, OLUDE O. Nutrition education and counselling provided during pregnancy: effects on maternal, neonatal and child health outcomes. *Pediatric and Perinatal Epidemiology*. 2012; 26: 191-204.
7. GRAWITZ M. Méthodes des sciences sociales. Dalloz, Paris 1979.
8. PAGEZY H. Alimentation et croissance : Faut-il condamner les interdits alimentaires ? in *Antropo*, www.didac.ehu.es/antropo. 2006; 11:119-127
9. ROUX, O. « Éviter les monstres », Chap. 5, in : *Monstres : Une histoire générale de la tératologie et des origines à nos jours*. Paris, CNRS Éditions, 2008, consulté le 23 juillet 2017 sur [<http://books.openedition.org/editions-cnrs/6305>]. ISBN:9782271-091031 DOI:104000/books.editions-cnrs.6305.
10. RUSH D. Nutrition and maternal mortality in the developing world. in *American Journal of Clinical Nutrition*. 2000; 72: 212S-40S.
11. WHO. Recommendations on antenatal care for positive pregnancy experience. 2016: 152.
12. YORO B M, et al. Les logiques socioculturelles des interdits alimentaires et comportementaux chez les femmes enceintes Agni N'Dénian Côte d'Ivoire. in *European Scientific Journal*, ISSN: 1857-7881 (Print) e - ISSN 1857-7431 2015; 11(32):134-147.